



Ville de Fribourg

# Règlement

## MESURE 3 - Appel à projets

### Schubertiade 2021

#### 1. Objectifs et principes

La Ville de Fribourg et la RTS se réunissent sous l'association Schubertiade 21 pour organiser la 21<sup>ème</sup> édition de la Schubertiade d'Espace 2, les 4 et 5 septembre 2021.

En soutien aux artistes indépendant.es et professionnel-le-s fribourgeois-es, la Ville de Fribourg lance **un appel à projets** comme mesures d'urgence Covid. L'objectif est :

- de soutenir plus particulièrement les professionnel-le-s du milieu de la musique ;
- de soutenir l'animation et la création ;
- d'inciter la pluridisciplinarité et l'émergence de projets aux formats innovants ;
- de valoriser la création locale ;
- d'appeler les artistes à co-construire la Schubertiade.

L'enveloppe globale de cette mesure se monte à CHF 80'000 pour soutenir les professionnel-le-s de la Ville de Fribourg. Un montant supplémentaire de CHF 20'000 permettra de financer des projets portés par des artistes, associations ou collectifs amateurs.

#### 2. Comment participer

Envoyer un dossier complet au format numérique (un seul PDF) d'ici au 14 août 2020 par mail à [schubertiade@ville-fr.ch](mailto:schubertiade@ville-fr.ch).

Le dossier comprendra les éléments suivants :

- prénom, nom, âge, profession du ou des porteurs de projet (avec mention du porteur principal) ;
- coordonnées (téléphone, email, adresse) et contact d'un parent si mineur ;

- description de l'œuvre ou du projet artistique (organisation, démarche méthodologique et participative, emplacement-s, sécurité, déchets) ;
- calendrier et planification ;
- public(s) cible(s) et impact ;
- opportunité(s) et / ou problématique(s) ;
- estimation des coûts sous forme de budget y compris les charges prévisibles à charge de la Commune comme (par exemple : les autorisations, le matériel, l'énergie, l'eau, les prestations de service, les heures de travail du personnel communal, etc.). Aucun coût supplémentaire ne sera pris en charge par la Ville de Fribourg s'il n'est pas prévu dans l'œuvre ou le projet soumis dans le cadre du présent appel à projet ;
- une information sur l'état de votre situation économique liée à la pandémie ;
- coordonnées bancaires.

### 3. Calendrier

Juin 2020	<b>Lancement de l'appel à projet</b>
14 août 2020	<b>Délai de remise des dossiers</b>
Mi-septembre 2020	<b>Annonce des projets sélectionnés</b>
Automne 2020	<b>Montants libérés sur la base du projet</b>
Dès janvier 2021	<b>Mise en œuvre des projets retenus</b>

### 4. Soutien et prestations

La Ville de Fribourg soutient les projets sélectionnés sous trois axes :

- a) Finances
  - le montant alloué couvre la conception/l'idée et la réalisation ;
  - selon le projet, une couverture partielle\* ou totale.
- b) Visibilité et communication
  - tout projet sera intégré au programme de médiation autour de la Schubertiade (voire au sein de la Schubertiade, la programmation officielle de la RTS sera lancée fin 2020) ;
  - un relais auprès de la population ;
  - une couverture médiatique.
- c) Accompagnement
  - une aide pour consolider et concrétiser le projet ;
  - une incitation aux porteurs de projets à développer des collaborations.

\* La Ville de Fribourg se réserve le droit de financer partiellement le projet. Pour compléter votre financement, les demandes de subventions usuelles devront être entreprises auprès des différents organes de subventionnement compétents et être mentionnées dans votre budget.

### 5. Critères d'évaluation

L'évaluation des différents projets répondra particulièrement aux critères suivants :

- Accessibilité / participation : rendre accessible au plus grand nombre et en particulier aux minorités ;
- Médiation : favoriser et inciter l'accès à la culture pour tous avec une priorité aux jeunes ;
- OrganiCité : promouvoir l'écosystème culturel fribourgeois ;

- Interdisciplinarité : confronter les expertises de différentes disciplines et les mélanger ;
- Qualité artistique, originalité et professionnalisme : critères évalués par un jury d'experts.

La priorité sera donnée aux artistes habitant ou ayant un lien avec la Ville de Fribourg.

## 6. Jury

Les projets seront sélectionnés par un jury, composé au minimum de 5 personnes. Il comptera au minimum un membre de l'association Schubertiade 21, un représentant de la RTS, un politique de la Ville de Fribourg, un membre de la Commission culturelle de la Ville et un expert externe.

Le jury se réserve le droit :

- a) de demander aux participants des compléments d'informations ;
- b) de ne pas motiver sa décision en cas de refus de l'œuvre ou du projet.

Tout recours contre le choix du jury est exclu. En cas de refus de l'œuvre ou du projet, le présent appel à projets ne confère pas de droit à l'obtention d'une prestation.

## 7. Conditions de participation

Concours ouvert à tous les acteur·rice·s culturel·le·s, professionnel·le·s ou amateur·rice·s résidant sur le territoire communal ou au-delà.

## 8. Cession

Le ou les porteur·s de projet autorise·nt la Ville de Fribourg et ses partenaires à communiquer et diffuser l'œuvre ou le projet mais également à la ou le reproduire sur tout support, imprimé ou numérique (site internet), à des fins de documentation et de promotion.

Le prix de cette cession est intégralement compris dans le montant attribué au lauréat.

La Ville de Fribourg s'engage :

- a) à mentionner le nom du ou des porteurs de projet lors de toute diffusion du concept réalisé, sauf dispense de l'auteur ;
- b) à ne procéder à aucune déformation, adaptation ou transformation de l'œuvre ou du projet sans l'autorisation de son ou de ses auteurs ;
- c) à ne pas reproduire et diffuser l'œuvre ou le projet à des fins commerciales.

La Ville de Fribourg n'assume aucune responsabilité en cas de dommage porté à l'œuvre ou au projet. Elle ne saurait être tenue pour responsable si ce concours devait être modifié, reporté ou annulé. Elle décline toute responsabilité dans la conception, l'organisation et la réalisation de l'œuvre ou du projet.

## 9. Contact

Service de la culture de la Ville de Fribourg  
Place Jean Tinguely 1 - 1700 Fribourg - 026 351 71 43  
[schubertiade@ville-fr.ch](mailto:schubertiade@ville-fr.ch) - [www.ville-fribourg.ch/culture](http://www.ville-fribourg.ch/culture)

Fribourg, le 8 juin 2020